

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/5Add.1
Paris, 20 juin 1994
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

ASSISTANCE POUR LA FORMATION

Missions jésuites - ARGENTINE

Antécédents : L'Argentine a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

L'Argentine a reçu une assistance pour de la formation en groupe en 1988 et une bourse individuelle (cours de conservation à Bahia, Brésil) en 1992.

Le Second Congrès international sur la restauration du patrimoine architectural et des bâtiments se tiendra à Mar del Plata, Argentine, du 23 août au 4 septembre 1994.

Une série de séminaires se tiendra après le congrès dans différents sites d'Argentine pour traiter de divers sujets :

- 1) Posadas, 5-8 septembre 1994 : La sauvegarde des missions jésuites
- 2) Mar del Plata, 30-31 août 1994 : Tourisme et patrimoine culturel
- 3) Salta, 5-8 septembre 1994 : Préservation des centres historiques

- 4) Cordoba, 5-8 septembre 1994 : Interventions dans le patrimoine architectural
- 5) Buenos Aires, 5-8 septembre 1994 : Recyclage contre restauration
- 6) Trelew-Chubut, 5-8 septembre 1994 : Patrimoine naturel et son rapport avec le processus de développement.

Description de la demande : Le congrès va attirer un grand nombre de spécialistes de haut niveau en provenance de la région et d'ailleurs. La présence de ces spécialistes sera exploitée au maximum grâce à l'organisation des six séminaires précités.

L'institution organisatrice (le Centro Internacional para la Conservación del Patrimonio), qui bénéficie du soutien du Ministère de la Culture, demande une aide financière pour couvrir les frais de participation des spécialistes (voyages, pension et hébergement).

Contribution nationale : Sur le budget total de 65.000 \$EU, 45.000 \$EU seront couverts au niveau national.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Un montant de 20.000 \$EU est demandé pour couvrir les voyages, la pension et les frais d'hébergement des spécialistes qui participent aux six séminaires de formation.

Action de la part du Bureau : Il est recommandé au Bureau d'approuver cette demande.

Cours sur la mesure de la biodiversité et sur le suivi - CHINE

Antécédents : Des cours sur la mesure de la biodiversité et sur le suivi ont déjà été organisés dans le passé ; le dernier cours s'est tenu à la Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis), du 2 mai au 3 juin 1994. Deux participants chinois ont reçu pour cela une aide financière du Fonds du patrimoine mondial.

Description de la demande : Le cours de formation se tiendra dans la Réserve de la biosphère de Dinghushan, dans la province de Guangdong (Chine), en novembre-décembre 1994. Il sera organisé par l'Institut de botanique de la Chine du Sud et l'Académie chinoise des sciences. La demande concerne un cours de trois semaines proposant à la fois des conférences et des activités de formation sur le terrain avec des intervenants et des formateurs de l'Institut de botanique et de la Smithsonian Institution. Les

stagiaires sont des professionnels des sciences liées à la biologie et ils travaillent dans des réserves naturelles en Chine.

Le programme du cours comprend la détermination de la biodiversité dans les zones naturelles ainsi que les grandes lignes du suivi (espèces, communautés, population). La demande n'a pas de rapport avec un site du patrimoine mondial et le programme du cours ne se réfère pas non plus aux thèmes du patrimoine mondial ou à la formation aux valeurs du patrimoine mondial naturel.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : 19.000 \$EU.

Contribution nationale : L'Institut de botanique de la Chine du Sud fournit 5.000 \$EU et la Smithsonian Institution contribue en plus pour 10.000 \$EU.

Recommandation au Bureau : Le Bureau désirera peut-être considérer cette demande après la discussion sur les priorités en matière de demandes de formation.

Cours de formation : "Conservation et gestion des sites du patrimoine mondial" (Châteaux et parcs de Potsdam) – ALLEMAGNE

Antécédents : Une Académie d'été internationale est organisée sur le site du patrimoine mondial des Châteaux et parcs de Potsdam pour traiter d'un sujet dont le Comité a souligné l'importance à plusieurs reprises : "La conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial". Ce cours d'été international de formation sera ouvert en priorité aux participants d'Europe Centrale et de l'Est. Les cours seront dispensés par des spécialistes internationaux concernés par l'administration du patrimoine culturel.

Depuis la ratification de la Convention du patrimoine mondial, l'Allemagne n'a bénéficié d'aucune assistance de la part du Fonds du patrimoine mondial.

Description du projet : Le cours proposera une méthodologie pour la conservation et la gestion de grands ensembles historiques qui accueillent un nombre croissant de visiteurs. Il aura pour objectifs d'identifier les causes de détérioration de ces sites et d'élaborer des stratégies de conservation appropriées. De plus, une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'orientations en matière de conservation et de gestion. Le cours de formation devrait également pouvoir permettre aux participants d'établir et consolider un réseau régional de gestionnaires de sites. Les principales agences participantes sont les suivantes :

La Commission nationale allemande pour l'UNESCO

L'ICCROM, Rome
Le Comité national de l'ICCROM, Munich
L'Université de Potsdam
L'École de formation professionnelle de Potsdam.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : 20.000 \$EU pour couvrir les frais de voyage des participants et des conférenciers.

Contribution nationale : Diverses agences nationales ont contribué au projet pour un montant total de 187.000 DM, soit environ 125.000 \$EU.

Recommandation au Bureau : Le Bureau désirera peut-être approuver cette demande et affecter un montant de 20.000 \$EU à ce projet.

Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers (Haïti)

Antécédents : Le Parc national historique ainsi que la Citadelle, Sans Souci, Ramiers, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Une assistance technique a été fournie pour ce site en 1982 (57.200 \$EU). Haïti a reçu une assistance en 1982, 1988 et 1993 pour la formation de techniciens et de spécialistes de la conservation.

Haïti a réglé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

La restauration de la Citadelle a été entreprise entre 1979 et 1990, grâce à un financement du PNUD, de l'UNESCO, et de nombreuses autres sources nationales, internationales et bilatérales. L'investissement total s'est élevé à 4.700.000 \$EU.

Dans le cadre de ce programme, un volet "formation" a été ajouté entre 1980 et 1987 ; il comportait des cours, des séminaires et des études pratiques à l'intention d'architectes, d'ingénieurs et de techniciens en architecture.

L'inventaire des structures et vestiges architecturaux du Parc national historique a constitué un autre volet du programme de restauration. L'inventaire du site de Ramiers et du Palais de Sans-Souci compléterait l'inventaire.

Description de la demande : L'ISPAN (Institut de sauvegarde du patrimoine national) a l'intention d'organiser un atelier d'un mois de formation sur le terrain pour cinq étudiants en architecture. Les experts de l'ISPAN dispenseront à ces étudiants une formation aux techniques d'inventaire et de documentation des structures architecturales ainsi qu'à la préparation de rapports

sur l'état de conservation des biens. La formation sur le terrain aura aussi pour résultat de pouvoir disposer d'une documentation et d'un inventaire complets du palais et des fortifications de Ramiers et des palais de Prince Royal et de Sans Souci.

Etant donné l'embargo international et la situation socio-économique, l'ISPAN n'a pas de ressources financières ; par contre, la compétence technique est tout à fait disponible. On pourrait demander au Représentant du PNUD résidant à Haïti de collaborer à la mise en oeuvre de l'assistance et de la superviser.

Contribution nationale : Les services d'experts et les équipements de formation seront assurés par l'ISPAN.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Un montant de 4.100 \$EU est demandé pour couvrir les dépenses suivantes :

- per diem pour cinq étudiants pendant 26 jours	2.600 \$EU
- transports et logistique	940 \$EU
- matériel de dessin	560 \$EU
	<hr/>
TOTAL	4.100 \$EU

Action de la part du Bureau : Il est recommandé au Bureau d'approuver cette demande.

COOPERATION TECHNIQUE

Demande de coopération technique - BULGARIE

Antécédents : La Bulgarie possède sept sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle a reçu cinq allocations du Fonds du patrimoine mondial au titre de la coopération technique en 1982, 1987, 1990 et 1992, pour un montant total de 140.000 \$EU.

A la dix-septième session du Comité du patrimoine mondial, la Bulgarie a soumis un rapport de suivi sur les sept sites situés sur son territoire et a proposé des mesures de conservation qui nécessitaient l'assistance du Fonds du patrimoine mondial.

Description du projet : Le 28 mai 1984, le Secrétaire général de la Commission nationale a soumis les requêtes suivantes :

- A) **Eglises rupestres des monastères d'Ivanovo et de Rila** : ces monuments sont situés dans des zones sismiques et il sera nécessaire d'étudier le support géologique de ces biens pour le consolider. Il faudra entreprendre des mesures délicates et mener des discussions approfondies entre spécialistes avant toute prise de décision.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Il est demandé une somme de 21.000 \$EU dont 16.000 seront réservés à l'achat d'équipements de mesure et 5.000 à des services de conseil sur la nature des mesures de conservation à entreprendre.

Contribution nationale : 140.000 leva, soit environ 24.000 \$EU, ont été réservés pour ces projets.

Action de la part du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver les deux projets pour un montant total de 21.000 \$EU.

- B) **Création d'un laboratoire de conservation itinérant qui desservirait les sept sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.**

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Il est demandé 39.000 \$EU pour équiper un laboratoire de conservation installé dans un minibus : soit un minibus, un ordinateur, un générateur électrique et de l'équipement de conservation.

Contribution nationale : Le fonctionnement du laboratoire itinérant sera assuré par l'Institut national pour la Culture.

Action de la part du Bureau : Le Bureau pourrait désirer recommander au Comité d'approuver l'octroi de 39.000 \$EU pour ce projet.

Vieille ville de Dubrovnik (Croatie)

Antécédents : La Croatie possède deux sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. La Vieille ville de Dubrovnik a été incluse sur la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité, à sa 15ème session tenue à Carthage (Tunisie).

Depuis 1992, la Croatie a soumis deux demandes d'assistance d'urgence qui ont été approuvées pour un montant de 49.000 \$EU. Il nous a été prouvé en permanence que des mesures de sauvegarde avaient été prises, notamment :

- la définition d'une méthodologie de la restauration

- l'achat d'équipement et de matériaux.

En outre, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 17ème session à Carthagène, a indiqué que "les actions de l'UNESCO, entreprises en liaison avec l'Institut pour la protection des monuments culturels de Dubrovnik, l'Institut pour la réhabilitation de Dubrovnik et la Commission nationale pour l'UNESCO, devraient être renforcées grâce au soutien du Fonds du patrimoine mondial".

Description du projet : Le projet soumis par l'Institut pour la réhabilitation de Dubrovnik prévoit la restauration de peintures murales dans le Palais des Fêtes, édifice baroque du XVIIIe s. qui a été très endommagé en 1991. Les dégâts occasionnés au Palais ont été évalués dans le Plan d'action préparé avec le concours de l'UNESCO. Un travail de recherche préliminaire a été mené pour déterminer l'approche méthodologique à adopter. Il est prévu non seulement d'empêcher une aggravation des détériorations mais aussi de procéder aux travaux de conservation et de restauration des peintures murales situées au rez-de-chaussée et au premier étage du Palais, avant d'entamer les gros travaux de restauration. L'ICCROM supervisera le projet, en collaboration avec l'Institut pour la restauration de la Croatie.

Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial : Le 21 juin 1994, le Directeur de l'Institut pour la réhabilitation de Dubrovnik a soumis une demande d'assistance technique d'un montant de 8.000 \$EU au Centre du patrimoine mondial, comme contribution au montant total qui est estimé à 16.000 \$EU. 4.000 \$EU sont réservés à l'achat d'équipements et le reste permettra aux autorités croates de s'assurer les services de l'ICCROM et de l'Institut pour la restauration de la Croatie.

Contribution nationale : Des fonds ont été réservés pour couvrir le coût de la restauration, soit 8.000 \$EU pour payer les restaurateurs.

Action de la part du Bureau : Le Bureau désirera peut-être approuver cette demande qui est dans la ligne du jugement du Comité quant à l'assistance qui devrait être apportée à la Vieille ville de Dubrovnik par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers (Haïti)

Antécédents : Le Parc national historique et la Citadelle, Sans Souci, Ramiers, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Une assistance technique a été fournie pour ce site en 1982 (57.200 \$EU). Haïti a reçu une assistance en 1982, 1988 et 1993 pour la formation de techniciens et de spécialistes de la conservation.

Haïti a réglé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

La restauration de la Citadelle a été entreprise entre 1979 et 1990, grâce à un financement du PNUD, de l'UNESCO, et de nombreuses autres sources nationales, internationales et bilatérales. L'investissement total s'est élevé à 4.700.000 \$EU. L'un des volets de ce programme a été la création d'une exposition interprétative.

La mission de suivi entreprise en 1993 et sur laquelle un rapport a été présenté à la 17ème session du Comité du patrimoine mondial, a conclu "qu'il s'est produit des détériorations dans les salles d'exposition de la Citadelle, notamment en ce qui concerne les photographies ; de nombreux panneaux d'exposition n'étaient pas suffisamment adaptés au microclimat des salles d'exposition et auraient dû être mieux surveillés, ou même être modifiés après l'inauguration en 1990 des derniers travaux effectués dans le cadre du projet ISPAN/PNUD/UNESCO. Ces panneaux auraient dû être refaits en utilisant des solutions mieux adaptées à l'environnement qui sera toujours relativement humide."

La mission de suivi a conclu qu'une assistance de 15.000 \$EU permettrait de créer des panneaux d'exposition mieux adaptés aux conditions climatiques du site.

L'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) est chargé de la gestion et de la protection du site.

Etant donné l'embargo international et la situation socio-économique, l'ISPAN n'a pas de ressources financières ; par contre, la compétence technique est tout à fait disponible. On pourrait demander au Représentant du PNUD résidant à Haïti de collaborer à la mise en oeuvre de l'assistance et de la superviser.

Description de la demande : La demande comprend la préparation de nouveaux panneaux d'exposition, l'achat d'équipement de contrôle du climat et autres dépenses annexes :

- installation d'instruments de contrôle hygrométrique	2.850 \$EU
- installation d'un système pour contrôler l'humidité de l'air	3.000 \$EU
- adaptation d'ouvertures dans les murs	2.100 \$EU
- retraitage des photos	2.150 \$EU
- plastification des photos	980 \$EU
- amélioration des panneaux d'exposition	3.930 \$EU
- transports	2.500 \$EU
	<hr/>
TOTAL	17.510 \$EU

Contribution nationale : La contribution nationale consiste en services d'experts et travail professionnel.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Il est demandé un montant total de 17.510 \$EU.

Action de la part du Bureau : Le Bureau est prié d'approuver cette demande.

Coopération technique : Centre historique de Puebla (MEXIQUE)

Antécédents : Au cours des années, le Mexique a reçu une assistance au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la formation (1988 : 42.000 \$EU) et la préparation d'une liste indicative pour les paysages culturels (1994 : 14.700 \$EU). Aucune assistance n'a été fournie pour Puebla.

Le Mexique a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Les autorités de l'Etat de Puebla et la municipalité prévoient un programme de réhabilitation urbaine qui comprend vingt-sept blocs de bâtiments le long de l'ancien fleuve San Francisco, dans le but de redynamiser cette zone en créant de nouvelles structures ou en renforçant celles qui existent (hôtels, restaurants, logements, etc.). Le Bureau se souvient qu'à la suite d'un certain nombre de lettres et de rapports adressés au Secrétariat et exprimant de l'inquiétude concernant ces plans,

le cas de Puebla a été discuté au cours de la dix-septième session du Comité. A cette occasion, le Délégué du Mexique avait informé le Comité que le projet en était toujours à la phase préparatoire et qu'aucun plan concret n'avait encore été établi.

Un consultant de l'UNESCO a effectué une mission à Puebla en mai 1994, à la demande du gouverneur de Puebla. Le rapport du consultant, ainsi que les rapports reçus de la part des autorités mexicaines et de l'ICOMOS, seront présentés au Bureau à sa dix-huitième session. Ces rapports devraient fournir suffisamment d'éléments au Bureau pour lui permettre de juger du contexte et de l'opportunité de la demande qui va suivre.

Description de la demande : Les autorités mexicaines et la municipalité de Puebla demandent une assistance technique au titre du Fonds du patrimoine mondial sous forme de services d'experts pour les conseiller sur l'évolution à donner au cadre conceptuel des plans de réhabilitation.

Le résultat attendu de cette assistance serait un plan de réhabilitation qui assurerait la sauvegarde des bâtiments historiques restants dans la zone concernée, l'introduction de nouvelles fonctions et structures compatibles avec l'architecture urbaine et un programme de maintenance pour conserver la ville dans de bonnes conditions.

Les services d'un consultant seraient nécessaires pour trois missions d'une semaine : une mission pour définir le concept et le cadre général du plan de réhabilitation, une seconde pour étudier le travail réalisé par les autorités nationales et locales dans l'avancement du plan, et enfin une troisième mission pour révision et évaluation finales.

Contribution nationale : La contribution nationale sera de l'ordre de 85.000 \$EU ; elle permettra d'assurer les services et l'expertise techniques ainsi que les allocations journalières de l'expert international pour la durée de ses missions.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Il est demandé 18.000 \$EU pour les voyages et les frais professionnels au cours des trois missions d'une semaine effectuées par un expert international spécialisé dans la conservation et la réhabilitation urbaines.

Action de la part du Bureau : Ayant étudié les rapports sur l'état de conservation du Centre historique de Puebla, le Bureau pourrait désirer approuver cette demande.

ASSISTANCE D'URGENCE

Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers (Haïti)

Antécédents : Le Parc national historique et la Citadelle, Sans Souci, Ramiers, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Une assistance technique a été fournie pour ce site en 1982 (57.200 \$EU). Haïti a reçu une assistance en 1982, 1988 et 1993 pour la formation de techniciens et de spécialistes de la conservation.

Haïti a réglé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

La restauration de la Citadelle a été entreprise entre 1979 et 1990, grâce à un financement du PNUD, de l'UNESCO, et de nombreuses autres sources nationales, internationales et bilatérales. L'investissement total s'est élevé à 4.700.000 \$EU. L'un des volets de ce programme a été la reconstruction et la restauration de la toiture de 78 m de long de la Batterie Royale.

Au début de l'année, de très importants cyclones ont causé des dégâts importants à cette toiture en bois et ont déplacé les poutres porteuses horizontales. A la suite de ces déplacements, tout le toit risque de s'effondrer pendant la saison des vents (juin à décembre). Par ailleurs, la maçonnerie des murs de 1,20 m d'épaisseur ainsi que les embrasures risquent de se fissurer.

Des mesures d'urgence devront être prises en plus de la consolidation structurelle de toute la construction de la toiture.

L'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) est chargé de la gestion et de la protection du site.

Etant donné l'embargo international et la situation socio-économique, l'ISPAN n'a pas de ressources financières ; par contre, la compétence technique est tout à fait disponible. On pourrait demander au Représentant du PNUD résidant à Haïti de collaborer à la mise en oeuvre de l'assistance et de la superviser.

Description de la demande : Une demande d'assistance d'urgence d'un montant de 73.000 \$EU a été faite par l'ISPAN, par l'intermédiaire du bureau du PNUD à Haïti. Elle se présente ainsi :

1. Mesures d'urgence (matériel et travail pour l'installation de structures temporaires de soutien)	3.000 \$EU
2. Consolidation et réparation de la toiture (matériaux et travail)	70.000 \$EU
	<hr/>
TOTAL	73.000 \$EU

Contribution nationale : L'ISPAN assurera l'expertise technique et la supervision des travaux.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Il est demandé un montant total de 73.000 \$EU.

Action de la part du Bureau : Il est recommandé au Bureau d'approuver cette demande.